

**NOTE AU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE LA PERFORMANCE ET
AU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

DE : Daniel Pelletier, Directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

DATE : Le 14 juin 2018

OBJET : État de situation de la DVIEP au 30 mai 2018 Audit de CASA	OBJECTIF DE LA NOTE : Pour information
---	--

CONTEXTE

L'état de situation de la DVIEP, concernant la surveillance du projet Carrefour des services d'affaires (CASA), est présenté aux membres du comité de vérification et de la performance (CVP) ainsi qu'aux membres du comité des technologies de l'information (CTI) afin de rendre compte des résultats des travaux de surveillance réalisés pour la période du 1er décembre 2017 jusqu'au 30 mai 2018; le dernier état de situation ayant été présenté au CTI/CVP du 6 décembre 2017.

ÉTAT DE SITUATION

La DVIEP est satisfaite des échanges tenus à propos de CASA lors des comités de direction SAAQ. La haute direction y joue bien son rôle et assure un leadership fort. Les auditeurs ont pu exprimer leurs préoccupations et certains ajustements de clarification et de précision ont été apportés à notre satisfaction.

En ce qui a trait au suivi des recommandations des auditeurs de la firme EY faisant suite à leur premier rapport, ces derniers ont bien accueilli le plan d'action élaboré par la gestion du projet et ils en apprécieront l'efficacité dans leurs futurs travaux prévus au cours des prochains mois. Le suivi du plan d'action fait partie de la reddition de comptes du projet présentée au CD-SAAQ. Cependant, une observation contenue dans le rapport d'EY à l'effet que les efforts n'étaient pas nécessairement associés à un bien livrable préoccupe toujours la DVIEP et des travaux sont toujours en cours à cet effet.

Rappelons que la réalisation du projet se fait en mode agile et que la gestion du projet considère qu'un lot est terminé quand ses objectifs sont atteints. Il devient alors difficile pour les auditeurs d'évaluer l'intégralité des biens livrables prévus dans un lot. La DVIEP considère que cette façon de faire augmente le risque que la portée et l'échéancier du projet soient affectés.

Nous poursuivons également nos travaux d'analyse sur les indicateurs de performance du projet qui ont déjà fait l'objet d'un constat afin de s'assurer de la fiabilité des informations contenues dans la reddition de comptes du projet.

En mars 2018, les auditeurs ont constaté que trois des sous-contractants de l'Alliance étaient en processus pour obtenir leur autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF) de contracter avec des organismes publics. À noter que c'est la responsabilité de l'Alliance de veiller à ce que ses sous-contractants possèdent l'autorisation de l'AMF. Il est prévu au contrat que l'Alliance doit fournir à la SAAQ une liste à jour de ses sous-contractants. La DVIEP suit ce dossier avec le Bureau de projet et le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC).

Les risques de la livraison 1 du projet ont été actualisés en avril 2018 et présentés au CD SAAQ en mai 2018. La DVIEP a été en mesure d'en apprécier les résultats et d'émettre ses commentaires et certains ajustements ont été apportés et inclus dans le rapport sur la gestion intégrée des risques. En ce qui concerne l'évaluation des risques liés au suivi et à la gestion du contrat, ils seront évalués et présentés à la gouvernance au cours du prochain trimestre.

RISQUES ASSOCIÉS AU DOSSIER

Risques technologiques

Risques opérationnels et de partenariats

Risques stratégiques

Risques de conformité

CONCLUSION

La DVIEP considère toujours que les hypothèses supportant les bénéfices et l'échéancier pour la mise en œuvre de la solution, représentent des cibles ambitieuses. Les informations contenues dans les rapports de reddition de comptes du projet et présentées au CD-SAAQ permettent de suivre ces risques.

Considérant la difficulté pour la DVIEP d'obtenir les informations nécessaires en continu pour réaliser son mandat, une démarche est en préparation afin de clarifier les rôles et responsabilités des intervenants impliqués au premier, deuxième et troisième niveau de maîtrise pour ainsi rendre plus fluides les échanges d'information et assurer le maintien des liens que nous devons avoir avec les acteurs stratégiques du projet. Afin de demeurer une plus-value pour le projet, la DVIEP poursuivra ses travaux tout en portant une attention particulière à la gestion des risques associés à la portée, des coûts et des bénéfices ainsi qu'aux obligations contractuelles de l'Alliance.

Préparée par : Martin Lapierre, CPA, CMA, CISA, coordonnateur en vérification interne

Approuvée par : Daniel Pelletier, CPA, CA, le 7 juin 2018